



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

CNC

Question écrite n° 8912

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les moyens mis à la disposition du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) au titre de sa politique de soutien aux industries cinématographiques et audiovisuelles. Dans son dernier rapport sur la gestion et le financement du CNC, la Cour des comptes préconise de formaliser un schéma directeur pour les deux implantations du CNC dans les Yvelines, afin de clarifier les responsabilités entre occupants, et d'assurer la visibilité nécessaire à une réflexion sur l'optimisation des espaces de stockage et la programmation de travaux de rénovation éventuels. Il lui demande si le Gouvernement va mettre en œuvre cette recommandation.

Texte de la réponse

Le secrétariat général du ministère de la culture et de la communication a mis en place un processus de définition d'un schéma directeur confié à l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC). Deux réunions se sont tenues à cet effet le 13 avril et le 26 juin 2012, en présence de la sous-direction des affaires immobilières et générales, du bureau de la politique immobilière, de l'OPPIC, de la Cinémathèque française et du Centre national du cinéma et de l'image animée. Le schéma directeur dressera une cartographie des occupations et des charges conforme à la réalité des bâtis existants à ce jour. Dès lors, des conventions d'utilisation pourront être conclues avec le service yvelinois de France Domaine. Enfin, en complément des travaux de mise aux normes des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation des installations de Bois d'Arcy, le schéma directeur précisera la liste des investissements nécessaires à la réhabilitation de certains ouvrages ou à la construction d'espaces de conservation plus adaptés aux contraintes de gestion et de fonctionnement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8912

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6216

Réponse publiée au JO le : [15 janvier 2013](#), page 431